

**Quatorzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**

24 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

Point 12 de l'ordre du jour provisoire  
Adoption des coûts estimatifs pour 2021

**Coûts estimatifs  
Quinzième Conférence des Hautes Parties contractantes  
au Protocole V, en 2021**

**Rectificatif**

**1. Page de couverture**

Lire comme indiqué ci-dessus le bloc indicatif gauche.

**2. Paragraphe 1**

*Substituer* au texte actuel :

1. Les Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ont décidé de convoquer en 2021, à une date restant à déterminer, la quinzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes, d'une durée d'une journée.

